**CONTRAT**

Entre les soussignés :

La Société , située , immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de sous le numéro , représentée par , agissant en sa qualité de ,

D’une part,

Et : Mme/M.  , de nationalité , Né(e) le à  .

N° SS :  , demeurant ,

D’autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 – Engagement

M.  est engagé par la société en qualité de .

Ce contrat prend effet à compter du à .

Article 2 – Convention collective

L’ensemble des dispositions de la Convention nationale collective s’applique au présent contrat et ceci tant que ces dernières resteront opposables de droit à l’entreprise.

Un exemplaire de la présente convention collective est à la disposition de M.  au sein de l’établissement.

Article 3 – Période d’essai

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il ne deviendra définitif qu’à l’expiration d’une période d’essai de .

Si pendant l’exécution de ladite période d’essai, le contrat de travail de M.  devait être suspendu pour quelque motif que ce soit, cette période d’essai serait prolongée d’une durée identique à la période de suspension.

Jusqu’à cette date, il sera possible à M.  , comme à l’entreprise, de rompre le contrat de travail sans indemnité.

Article 4 – Fonctions

M.  en sa qualité de sera plus particulièrement chargé de .

Cette liste de tâches est non exhaustive et pourra être complétée en fonction des besoins de l’entreprise.

Article 5 – Lieu de travail

M.  exercera ses fonctions sur le site de .

Article 6 – Rémunération

La rémunération mensuelle brute sera de  euros pour un horaire mensualisé de heures. Pour toute heure effectuée au-delà de , une majoration sera accordée et calculée conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur.

Article 7 – Discipline et Sécurité

M.  reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur en vigueur dans l’établissement. Tout manquement au présent règlement pourrait donner lieu à des poursuites disciplinaires et à un éventuel licenciement pour faute.

M.  s’engage à observer toutes les instructions et consignes particulières de travail qui lui seront données et à respecter une stricte obligation de discrétion sur tout ce qui concerne l’activité de l’entreprise.

Article 8 – Congés payés

M.  bénéficiera des droits à congés payés conformément aux dispositions légales ou conventionnelles en vigueur.

Article 9 – Obligations professionnelles

M.  s’engage à informer la société de tout changement le concernant, notamment en cas de changement de domicile. La nouvelle adresse sera transmise dès que possible au bureau du personnel.

M.  s’engage à déclarer tout accident du travail survenu sur les lieux du travail ou tout accident survenu sur le trajet dans les 48 heures à l’autorité hiérarchique.

M.  s’engage à informer sans délai la société de toute absence et de justifier des raisons de celle-ci dans les 48 heures par tout justificatif utile (certificat médical le cas échéant).

M.  s’engage à conserver une discrétion absolue sur tous les fichiers et documents internes à la société pendant toute la durée du présent contrat et après la rupture de celui-ci quelle que soit la cause.

Fait en double exemplaire à , le .

(Signature des parties précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du salarié Signature de l'employeur